

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Je prends la parole aujourd'hui pour expliquer les raisons de mon refus du règlement tel que proposé lors de la commission.

Ce règlement a été élaboré dans le cadre du développement des appartements des Jardins du Château, un projet spécifique porté par la commune. Pourtant, une fois adopté, il s'appliquera à l'ensemble des futurs logements à loyer abordable, quel que soit le promoteur. Et c'est précisément sur ce point qu'il faut faire preuve de prudence.

Le contrôle demandé par l'amendement à la commune dans le cadre de ce règlement va générer une charge de travail importante pour l'office du logement. Cette charge ne peut pas être précisément estimée sur le long terme, car elle dépendra directement du rythme et de l'ampleur du développement urbain de la commune. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'aucun renforcement en personnel ou en moyens n'a été anticipé — alors même que des projets à venir, comme *Les Uttins*, seront également concernés.

À cela s'ajoute une dimension juridique non négligeable. La réponse du canton est claire : en cas de contrôle en cours de bail, toute résiliation ou hausse de loyer peut être contestée par le locataire. Cela implique des procédures devant la préfecture ou le Tribunal des baux, avec à la clé une charge administrative supplémentaire et une insécurité juridique. En d'autres termes, ce règlement va plus loin que ce que le canton considère comme prudent, et il risque de fragiliser la commune au lieu de la protéger.

Enfin — et c'est pour moi le point le plus fondamental — ce règlement risque de provoquer des situations humaines délicates, qui méritent toute notre attention.

Ces logements à loyer abordable ont pour vocation d'aider des personnes de la classe moyenne, qui n'ont pas nécessairement accès aux logements subventionnés. Or, si une personne parvient à améliorer sa situation professionnelle, elle pourrait ne plus remplir les critères... sans pour autant avoir d'alternative de logement dans la commune. Cela peut entraîner des conséquences concrètes sur la scolarité de ses enfants, son réseau social, voire sa stabilité professionnelle. Ce sont des réalités vécues, pas des hypothèses abstraites.

Ce règlement, tel que proposé, introduit une rigidité excessive. Il empêche une gestion humaine, pragmatique et individualisée des situations. On cherche à tout encadrer, mais on risque de se priver de toute capacité d'adaptation — et c'est précisément ce qui rendrait notre politique du logement moins juste, moins efficace, et plus instable.

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de ne pas soutenir ce règlement en l'état.

Sinan Uyan